



Demande de remboursement formation après une démission.

Par **Mikelepit**, le **18/12/2015** à **15:04**

Bonjour,rnrnJe viens de présenter ma démission a mon employeur. Le lendemain, ce dernier me demande le remboursement (par chèque) de frais de formation restant? En effet, j'ai effectué une formation de 18 mois hors temps de travail il y a 2 ans et demi, qui coûtait 12500 euros et apparemment selon ses dires, seuls 11000 ont été remboursés par l'OPCA.. Il me demande donc de lui régler la différence (1500 euros) puisque je quitte l'entreprise. Rien n'a été signé, aucun contrat ni avenant pour cette formation, seulement le tarif a l'oral et il y a 6 mois, il m'informe que même si tout n'est pas pris en charge, il reportera sur le budget formation 2016.rnDois je lui faire ce chèque, il ne ma pas donné de facture, seulement l'ordre de lui faire ce chèque avant de partir.rnrnMerci d'avance pour votre éclaircissement.

Par **nohky**, le **21/12/2015** à **09:20**

Bonjour,rnrnil n'y a aucune urgence à payer. Déjà il doit prouver que vous lui devez quelque chose. Vous avez suivi une formation, certes, mais si rien n'a été signé signifiant que ça faisait naître une obligation de votre part, je vois pas à quel titre il peut obtenir dédommagement.rnrnNohky

Par **morobar**, le **21/12/2015** à **09:24**

Bonjour,rnCe reversement n'est exigible que s'il existe une disposition de dédit-formation entre

les parties.rnvoir ici:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1687>